

## INSCRIPTIONS 2025-2026

Cantine Familiale (repas chez une assistante maternelle pour les 1 <sup>ères</sup> années de maternelle)
<input type="checkbox"/> oui nous souhaitons être mis en relation avec le relais petite enfance et des assistantes maternelles afin d'établir un contrat pour que notre enfant bénéficie de la cantine familiale durant toute l'année scolaire 2025-2026

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Lundis et vendredis de 16 h 30 à 18 h (niveaux concernés du CP au CM2)
<input type="checkbox"/> oui j'aimerais être contacté par le service Jeunesse pour connaître le dispositif.

Attention, concernant les accueils périscolaires du soir, les portes resteront fermées entre 17 h et 17 h 30 et entre 17 h 30 et 18 h. Départs échelonnés toujours possibles entre 16 h 30 et 17 h et entre 18 h et 18 h 30.

**OBLIGATION** en cochant sur le portail Famille, de fournir le planning au moins des 15 premiers jours du mois de septembre 2025 avant le **vendredi 22 août 2025**.

Prénom du 1 <sup>er</sup> enfant :	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil matin de 7h30 à 8h30				
Cantine				
Accueil soir	16h30-17h Départ échelonné	16h30-17h30 16h30-18h	16h30-18h30 Départ échelonné	16h30-17h Départ échelonné
Je coche l'heure de départ de mon enfant	16h30-17h30	16h30-18h	16h30-18h30	16h30-17h30
Jouer s'Amuser au Périscolaire 17 h à 18 h	<input type="checkbox"/> Je choisis les activités			
Sortie possible à 17 h 30				
Devoirs autonomes accompagnés (du CP au CM2) 17 h à 17 h 30 + Jouer s'Amuser au périscolaire 17 h 30 à 18 h	<input type="checkbox"/> Je choisis les devoirs et les activités			

votre choix est pris en compte sur les 4 jours pour l'année complète. Aucun changement en cours d'année ne sera possible.



Prénom Du 2 <sup>ème</sup> enfant :	LUNDI				MARDI				JEUDI				VENDREDI			
Accueil matin de 7h30 à 8h30																
Cantine																
Accueil soir	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné
Je coche l'heure de départ de mon enfant																
Jouer s'Amuser au Péri-scolaire 17 h à 18 h	<input type="checkbox"/> Je choisis les activités															
Sortie possible à 17 h 30																
Devoirs autonomes accompagnés (du CP au CM2) 17 h à 17 h 30 + Jouer s'Amuser au péri-scolaire 17 h 30 à 18 h	<input type="checkbox"/> Je choisis les devoirs et les activités															

vosre choix est pris en compte sur les 4 jours pour l'année complète. Aucun changement en cours d'année ne sera possible.

Prénom du 3 <sup>ème</sup> enfant :	LUNDI				MARDI				JEUDI				VENDREDI			
Accueil matin de 7h30 à 8h30																
Cantine																
Accueil soir	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h</u> Départ échelonné	<u>16h30-17h30</u>	<u>16h30-18h</u>	<u>16h30-18h30</u> Départ échelonné
Je coche l'heure de départ de mon enfant																
Jouer s'Amuser au Péri-scolaire 17 h à 18 h	<input type="checkbox"/> Je choisis les activités															
Sortie possible à 17 h 30																
Devoirs autonomes accompagnés (du CP au CM2) 17 h à 17 h 30 + Jouer s'Amuser au péri-scolaire 17 h 30 à 18 h	<input type="checkbox"/> Je choisis les devoirs et les activités															

vosre choix est pris en compte sur les 4 jours pour l'année complète. Aucun changement en cours d'année ne sera possible.

→ La journée du mercredi, les petites et les grandes vacances sont prises en charge par la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint Nicolas de Port dans le cadre de son accueil de loisirs et en fonction des places disponibles.